



**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: - Par courriel au :

[tony.youness@tc.gc.ca](mailto:tony.youness@tc.gc.ca)

Attention: - Attention :  
Tony Youness

**Solicitation Closes - L'invitation prend fin**  
At - à :  
2:00 PM - 14:00  
  
On - le :  
  
Jeudi 12 octobre 2023  
  
Time Zone - Fuseau Horaire :  
Eastern Daylight Time (EDT)  
Heure avancé de l'Est (HAE)

<b>Title - Sujet</b> Base de données de la plate-forme Appian		<b>Amendment No. - N° modif.</b>  1
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> T8080-230183	<b>Date of Amendment Date de modification</b> Septembre 26, 2023	
<b>Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Tony Youness  <b>E-Mail Address - Courriel :</b> Tony.youness@tc.gc.ca		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b> Not applicable - Sans objet
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## QUESTIONS ET RÉPONSES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) ET MODIFICATIONS

### CETTE MODIFICATION À LA DP A POUR BUT DE :

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels

### QUESTIONS AND ANSWERS:

<b>Question #1</b>	Critère obligatoire M2 : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il détient un partenariat actuel et valide avec l'un des fournisseurs de plateforme d'automatisation/de RPA suivants : 1) Appian 2) Ui Path 3) Automation Anywhere, ou 4) Blue Prism. Ces certifications sont très restrictives et inaccessibles à la majorité des fournisseurs qui offrent actuellement des services de GI/TI à Transports Canada (TC), et le fait d'en faire un critère obligatoire limitera le nombre d'offres conformes que TC recevra. Étant donné que cet appel d'offres a été publié dans le cadre des SPICT, il cherche à remplir des rôles basés sur des tâches, l'objectif final étant de pouvoir faire appel à des ressources hautement qualifiées pour soutenir la plate-forme Appian. Étant donné que de nombreuses entreprises qualifiées fournissent des services professionnels consultatifs et spécialisés sans détenir de partenariat spécifique, cette exigence empêche les entreprises qui seraient autrement qualifiées, qui ont fourni et qui seraient en mesure de fournir les services requis, de pouvoir répondre. Le critère obligatoire M1 demande aux fournisseurs de démontrer leur expérience dans la fourniture de services professionnels informatiques pour l'automatisation et l'automatisation des processus robotiques, ce qui correspond aux services demandés dans l'appel d'offres et devrait démontrer de manière adéquate que le fournisseur est capable de fournir les services sans détenir de partenariat dans le domaine de l'automatisation et de l'automatisation des processus robotiques. Le PSPC a pour mandat de veiller à ce que les marchés passés dans le cadre des TBIPS soient ouverts, équitables et transparents. L'inclusion par l'État d'une exigence selon laquelle un fournisseur doit détenir un partenariat d'automatisation/d'APR n'est pas conforme aux exigences énoncées dans l'appel d'offres et ne constitue donc pas une pratique équitable en matière de passation de marchés. L'État pourrait-il supprimer le critère organisationnel obligatoire M2 dans son intégralité ?
<b>Réponse #1</b>	La couronne cherche à travailler avec des fournisseurs qui sont des partenaires certifiés dans le domaine de l'automatisation intelligente. Les soumissionnaires ayant des partenariats certifiés démontrent qu'ils s'engagent à respecter les meilleures pratiques en matière de développement et de déploiement de solutions d'automatisation intelligente. Les partenariats certifiés avec des fournisseurs du secteur démontrent également que les soumissionnaires ont franchi un seuil minimum de qualité en termes de solutions qu'ils proposent et fournissent. Ce critère n'est pas exclusif puisqu'il autorise tout partenariat avec les quatre fournisseurs mentionnés, bien que le contrat soit axé sur Appian et UiPath. Par conséquent, l'exigence reste inchangée.

**TOUS LES AUTRES TERMS ET CONTIONS DEMEURENT LES MÊMES**